

Le 7 novembre 2022

Nouveau Registre public des assistants (Information générale)

Depuis le 1^{er} novembre 2022, le Curateur public du Québec a mis en ligne le Registre public des assistants (Registre) qui s'adresse aux personnes qui, en raison d'une difficulté, souhaitent être accompagnées pour prendre soin d'elles-mêmes, administrer leurs biens ou exercer leurs droits. L'assistant choisi par la personne souhaitant bénéficier de cette mesure pourra agir comme intermédiaire auprès de tiers, par exemple des banques, des ministères et des organismes gouvernementaux, mais ne pourra pas signer de documents, ni prendre de décisions au nom de la personne.

Ainsi, le personnel des établissements financiers et d'enseignement, des ministères et des organismes gouvernementaux est autorisé à communiquer des renseignements personnels détenus dans un dossier à condition que l'assistant demandant ces renseignements soit inscrit au Registre.

Lily Houde, responsable
Service de l'aide financière